**Procès-verbal** de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 5 novembre 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil située au 195 rue Bilodeau, à Saint-Fabien-de-Panet et à laquelle sont présents :

M. Claude Doyon Maire

MM. Réal Francoeur Conseiller

Laurent Laverdière Conseiller

Jean Doyon Conseiller

 ~~Patrick Jeffrey Conseiller~~

Mmes Lyne Hébert Conseillère

 Nancy Gauvin Conseillère

**Ouverture de la séance**

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Claude Doyon, Maire. Madame Nancy Blanchard fait fonction de secrétaire-trésorière. M. Patrick Jeffrey est absent.

**18-11-225 Adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par M. Réal Francoeur et résolu à l’unanimité des conseillers,

**D’ADOPTER** l’ordre du jour tel que présenté après avoir ajouté les points :

10.1 Batterie du défibrillateur – Club de l’âge d’Or;

10.2 Contrat changement des fenêtres – Café du randonneur;

10.3 Panne de courant;

 Le point « Autres sujets » demeure ouvert jusqu’à la fin de la séance.

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LÉGISLATION**
	1. Avis de motion du règlement # 339-2018 remplaçant le règlement 213 décrétant la rémunération des élus municipaux de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet et dépôt du projet de règlement;
	2. Adoption du règlement concernant la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics #340-2018 remplaçant le règlement #333-2018 et ses amendements;
	3. Avis de motion du règlement #341-2018 – Décrétant les taux d’imposition des taxes municipales, les taux d’intérêts sur les arrérages de taxes et les modalités de paiement des taxes pour l’année 2019 et dépôt du projet de règlement;
4. **ADMINISTRATION**
	1. Adoption du procès-verbal – Séance régulière du 1 octobre 2018;
	2. Adoption du procès-verbal – Séance spéciale du 25 octobre 2018;
	3. Adoption des déboursés et comptes à payer;
	4. Dépôt du rapport budgétaire comparatif;
	5. Dépôt de la liste des taxes à recevoir;
	6. Suivi
* Internet dans les rangs;
* Assemblée générale de l’ABC des Hauts-plateaux;
* Projet d’éclairage de rue;
	1. Habitations Panet – Transfert du prêt de 15 000$ en don;
	2. Révision du contrat de l’entretien ménager;
	3. Semaine de l’économie sociale - Invitation;
	4. Action jeunesse Côte-Sud – Rapport annuel;
	5. Médailles du Lieutenant-gouverneur pour les aînés – Dépôt de candidature;
	6. Centre d’entraide familiale – Demande de dons de paniers de Noël;
	7. Guignolée – 1 décembre;
	8. Tourisme Chaudière-Appalaches – Renouvellement d’adhésion 2019;
	9. Demande de dons et commandite – Conseil d’établissement de l’École intégrée Chanoine-Ferland;
	10. Réseau Biblio – Inscription au rendez-vous d’automne 2018
	11. La remontée centre d’équithérapie – Invitation;
	12. Rencontre Fédéral- Municipale – Invitation
	13. Acceptation du plan d’action MADA;
	14. Projet de service de loisirs et culture pour 8 municipalités du territoire pour une période de 2 ans;
	15. Date de rencontre du conseil municipal pour 2019;
	16. Déjeuner conférence du Centre d’entraide Familiale;
	17. Comité de politique familiale;
	18. La grande semaine des tout-petits;
	19. Projet bibliothèque municipale;
	20. Bardeaux sur la salle communautaire;
	21. Souper de Noël;
	22. Revenu Québec – Autorisation de la directrice générale;
	23. Demande d’ajout de lumière de rue
	24. Demande de dons et commandite – Projet humanitaire ethnoculturel mon premier panier;
	25. CORRESPONDANCE;
	26. INFORMATION DU MAIRE;
1. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
	1. Sûreté du Québec – Parrains et responsable désignés pour chaque municipalité;
	2. Priorités locales;
2. **TRANSPORT**
	1. Signalisation 911;
	2. Panneau indicateur de vitesse;
	3. Modification du règlement d’emprunt # 337-2018;
	4. Modification à la programmation de travaux approuvés pour la TECQ 2014-2018;
3. **LOISIRS ET CULTURE**
	1. Statistique conteneur;
	2. Rapport d’eau potable;
	3. Grosse vidange;
4. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
	1. Coupe de bois sur les lots de la municipalité;
5. **LOISIRS ET CULTURES**
	1. Statistiques du sondage de la piscine;
	2. Statistiques du sondage du terrain de jeux;
6. **AUTRES SUJETS**
	1. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_;
	2. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_;
	3. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_;
	4. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_;
	5. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_;
	6. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_;
	7. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_;
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

**12.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**LÉGISLATION**

**18-11-226 Avis de motion du règlement # 339-2018 remplaçant le règlement 213 décrétant la rémunération des élus municipaux de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet et dépôt du projet de règlement;**

Je soussigné, Lyne Hébert conseillère donne avis par les présentes qu’il sera soumis lors d’une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le #339-2018 remplaçant le règlement # 213 décrétant la rémunération des élus municipaux de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet.

**ADOPTÉE**

**18-11-227 Adoption du règlement concernant la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics #340-2018 remplaçant le règlement #333-2018 et ses amendements;**

**MUNICIPALITÉ SAINT-FABIEN-DE-PANET**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS #340-2018 REMPLACANT LE RÈGLEMENT #333-2018 ET SES AMENDEMENTS**

**RM 460**

* ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet;
* ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;
* ATTENDU QU’un avis de motion a été donné le 25 octobre 2018

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Gauvin, ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le présent règlement soit adopté:

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 333-2018 et ses amendements.

*ARTICLE 1*

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

*ARTICLE 2*

Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient:

*Endroit public :* Les parcs, les rues, les véhicules de transport public, les aires à caractère public et les sites du Parc régional des Appalaches.

*Parc :* Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non, où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire.

*Rue :* Les rues, les ruelles, les pistes cyclables et les trottoirs et autres endroits dédiés à la circulation piétonnière ou de véhicules situés sur le territoire de la municipalité et dont l'entretien est à sa charge.

*Aire à caractère public :* Les stationnements dont l'entretien est à la charge de la municipalité, les aires communes d'un commerce, d'un édifice public ou d'un édifice à logements.

*Sites du Parc régional des Appalaches :* Comprend les sentiers, les aires de stationnement, de repos et de camping, et leurs chemins d’accès, situés sur les terres du domaine de l’État, conformément à la carte jointe en annexe 1. Sont exclus les refuges offerts en location.

*ARTICLE 3 – BOISSONS ALCOOLIQUES ET CANNABIS*

3.1 Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf:

. si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux;

. pour les lieux identifiés par résolution du conseil municipal.

3.2 Dans un endroit public, nul ne peut consommer du cannabis, sauf :

pour les lieux identifiés par résolution du conseil municipal.

3.3 À l’égard des exceptions identifiées aux article 3.1 et 3.2, il est interdit à toute personne de consommer des boissons alcoolisées autrement qu’à partir d’un contenant de carton ou de plastique et de consommer du cannabis ou des boissons alcoolisées à l’extérieur du périmètre autorisé et érigé à l’occasion de l’évènement autorisé par résolution du conseil municipal.

*ARTICLE 4 – GRAFFITI*

Nul ne peut dessiner, peinturer ou autrement marquer les biens de propriété publique.

*ARTICLE 5 – ARME BLANCHE*

Nul ne peut se trouver dans un endroit public en ayant sur soi sans excuse raisonnable, un couteau, une machette, un bâton, une arme blanche ou du gaz poivré répulsif. L'autodéfense ne constitue pas une excuse raisonnable.

*ARTICLE 6 – ARME À FEU*

Il est interdit de faire usage d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète à moins de 100 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice.

*ARTICLE 7 – FEU*

Nul ne peut allumer ou maintenir allumé un feu dans un endroit public sans permis. L'émission du permis est sujette aux conditions spécifiées dans le règlement « Émission des permis, obligations des demandeurs et amendes applicables aux brûlages ».

*ARTICLE 8 – INDÉCENCE*

Nul ne peut uriner dans un endroit public ou dans une aire privée à caractère public, sauf aux endroits prévus à cette fin.

*ARTICLE 9 – JEU/CHAUSSÉE*

Nul ne peut faire ou participer à un jeu ou à une activité sur la chaussée. Le conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis pour un événement spécifique qu'il aura déterminé au préalable.

*ARTICLE 10 – JEU/AIRE PRIVÉE*

Il est défendu de faire ou de participer à un jeu ou à une activité dans une aire à caractère public sans l’autorisation expresse du propriétaire ou de son représentant.

*ARTICLE 11 – REFUS DE QUITTER*

Il est défendu à toute personne de refuser de quitter un endroit public lorsqu’elle en est sommée par la personne qui en a la surveillance ou par une personne à l’emploi de la municipalité, ou par un agent de la paix.

*ARTICLE 12 – BATAILLE*

RM 460-2

Nul ne peut se battre ou se tirailler dans un endroit public.

*ARTICLE 13 – PROJECTILES*

Nul ne peut lancer des pierres, des bouteilles ou tout autre projectile.

*ARTICLE 14 – ACTIVITÉS*

Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche ou une course regroupant plus de quinze (15) participants dans un endroit public sans avoir préalablement obtenu un permis de la municipalité. Le conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant la tenue d’une activité aux conditions suivantes :

1. le demandeur aura préalablement présenté à la municipalité, un plan détaillé de l’activité;
2. le demandeur aura satisfait aux mesures de sécurité recommandées par le service de police.

Sont exemptés d’obtenir un tel permis les cortèges funèbres, les mariages, les activités de plein air en nature et les événements à caractère provincial déjà assujetti à une autre loi.

*ARTICLE 15 – FLÂNER*

Nul ne peut se coucher, se loger, mendier ou flâner dans un endroit public.

*ARTICLE 16 – TERRAIN PRIVÉ*

Nul ne peut se trouver sans excuse légitime sur un terrain privé sans avoir l’autorisation du responsable des lieux.

*ARTICLE 17 – ALCOOL/DROGUE*

Nul ne peut se trouver dans un endroit public sous l’effet de l’alcool ou de la drogue.

*ARTICLE 18 – CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS*

Il est interdit, dans un endroit public ou une rue, d’avoir en sa possession quelque objet, matériel ou équipement servant ou facilitant la consommation de stupéfiants au sens de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

*ARTICLE 19 – ÉCOLE*

Nul ne peut, sans motif raisonnable, se trouver sur le terrain d’une école du lundi au vendredi entre 7 h 00 et 17 h 00.

*ARTICLE 20 – PARC*

Nul ne peut se trouver dans un parc ou sur le terrain d’une école aux heures où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont spécifiés ci-après :

* Parc à l’arrière de la piscine (après 22 h 00) à moins d’une autorisation du conseil municipal.

*ARTICLE 21 – PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ*

Nul ne peut franchir ou se trouver à l’intérieur d’un périmètre de sécurité établi par l’autorité compétente à l’aide d’une signalisation (ruban, indicateur, barrière, etc.) à moins d’y être expressément autorisé.

*ARTICLE 22 – INSULTER*

Il est défendu de blasphémer ou d’injurier, de nuire au travail ou de résister aux ordres d’un agent de la paix, un inspecteur municipal ou toute personne chargée de l’application de la réglementation municipale dans l’exercice de ses fonctions.

*ARTICLE 23 - MOLESTER*

Nul ne peut molester un agent de la paix, un inspecteur municipal ou toute personne chargée de l’application de la réglementation municipale dans l’exercice de ses fonctions.

*ARTICLE 24 – 911*

Nul ne peut composer le 911, contacter la Sûreté du Québec ou tout autre service d’urgence sans excuse raisonnable.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES

*ARTICLE 25*

Le conseil autorise tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant, à délivrer des constats d’infraction pour toute contravention à l’une des dispositions du présent règlement et ainsi à procéder à son application.

*ARTICLE 26 – AMENDES*

Quiconque contrevient à l’un des articles 3 à 17, 19 à 21 et 24 de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d’une amende de 50 $ pour une première infraction et de 100 $ en cas de récidive dans les douze (12) mois suivant la déclaration de culpabilité.

Quiconque contrevient à l’article 18 de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d’une amende de 150 $ pour une première infraction et de 300 $ en cas de récidive dans les douze (12) mois suivant la déclaration de culpabilité.

Quiconque contrevient à l’un des articles 22 et 23 de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d’une amende de 200 $ pour une première infraction et de 400 $ en cas de récidive dans les douze (12) mois suivant la déclaration de culpabilité.

*ARTICLE 27 – ENTRÉE EN VIGUEUR*

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté par le conseil municipal lors d’une séance régulière le 5 novembre 2018.

**ADOPTÉE**

**18-11-228 Avis de motion du règlement #341-2018 décrétant les taux d’imposition des taxes municipales, les taux d’intérêts sur les arrérages de taxes et les modalités de paiement des taxes pour l’année 2019 et dépôt du projet de règlement**

Je soussigné, Laurent Laverdière, conseiller donne avis par les présentes qu’il sera soumis lors d’une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le #341-2018 décrétant les taux d’imposition des taxes municipales, les taux d’intérêts sur les arrérages de taxes et les modalités de paiement des taxes pour l’année 2019.

**ADOPTÉE**

**18-11-229 Adoption du procès-verbal – Séance régulière du 1 octobre 2018**

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d’en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Doyon et résolu à l’unanimité des conseillers,

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1 octobre 2018 soit approuvé.

**ADOPTÉE**

**18-11-230 Adoption du procès-verbal – Séance spéciale du 25 octobre 2018**

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d’en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lyne Hébert et résolu à l’unanimité des conseillers,

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 25 octobre 2018 soit approuvé.

**ADOPTÉE**

**18-11-231 Adoption des déboursés et des comptes à payer**

Il est proposé par M. Réal Francoeur et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

D’AUTORISER la secrétaire-trésorière à payer les factures et les déboursés qui sont inscrits au rapport détaillé et qui a été remis par la secrétaire-trésorière aux membres du Conseil, totalisant un montant à payer de 126 506.83 $

**ADOPTÉE**

**Certificat de crédit disponible**

Je, soussignée, Nancy Blanchard, secrétaire-trésorière, de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour acquitter les factures et déboursés décrits dans le rapport remis aux membres du Conseil. (Règlement # 297-2007)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nancy Blanchard, secrétaire-trésorière

**NOTE** **Dépôt du rapport budgétaire comparatif**

La secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil un rapport budgétaire comparatif.

**NOTE** **Dépôt de la liste des taxes à recevoir**

La secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des taxes à recevoir en date du 31 octobre 2018.

**NOTE SUIVI**

* **Internet dans les rangs;**

M. Doyon fait un suivi au sujet d’internet dans les rangs. Les travaux dans le rang Ste-Marie et la route Lemieux et le rang St-Jean-Brébeuf vers St-Magloire est terminé. Pour les autres rangs va falloir attendre l’an prochain. La subvention qui leur avait été confirmée leur a été retirée et il semblerait que Xplornet ait reçu plusieurs sommes pour installer des antennes dans le secteur desservi par Sogetel. Dossier à suivre.

* **Assemblée générale de l’ABC des Hauts-plateaux**

Mme Nancy Gauvin a assistée à l’assemblée générale de l’ABC des Hauts-plateaux.

* **Projet d’éclairage de rue**

M. Claude Doyon mentionne que nous sommes rendus à l’étape de l’étude sur la faisabilité du projet d’éclairage de rue. Ils vont venir faire les relevés de chaque luminaire sur le terrain, la géolocalisation et la cartographie, les analyses photométriques, l’élaboration d’échéanciers, le choix des appareils d’éclairage, la planification des travaux avec les entrepreneurs électriciens, la mise en place d’une campagne de communication et la validation des données.

**18-11-232 Habitations Panet – Transfert du prêt de 15 000$ en don**

CONSIDÉRANT QUE les Habitations Panet ont respectés les conditions que le conseil leur avait exigés soit la remise du bilan et un plan de relance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Lyne Hébert et résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE TRANSFÉRER le prêt sans intérêt en don pour aider les Habitations Panet.

**ADOPTÉE**

**18-11-233 Révision du contrat pour l’entretien ménager**

Il est proposé par M. Laurent Laverdière et résolu à l’unanimité des conseiller présents

DE RÉMUNÉRER Mme Linda Poulin qui effectue l’entretien ménager des établissements de la municipalité à un taux horaire de 13,56$/heures selon les heures travaillées jusqu’à un maximum de 20 heures par semaine. Le salaire sera indexé chaque année selon IPC. Toute modification du contrat sera faite par résolution du conseil municipal. La décision est effective dès maintenant.

**ADOPTÉE**

**NOTE Semaine de l’économie sociale - Invitation**

L’invitation au 5 à 7 de la semaine de l’économie social qui se tiendra le 8 novembre prochain a été faite aux membres du conseil. Aucun n’a manifesté d’intérêts.

**NOTE Action jeunesse Côte-Sud – Rapport annuel**

Les membres du conseil ont été informés que le rapport annuel a été reçu. Le rapport a été mis à la disposition des membres du conseil.

**NOTE Médailles du Lieutenant-gouverneur pour les aînés – Dépôt de candidature**

Mme Nancy Gauvin et M. Laurent Laverdière vont regarder pour trouver une candidature à déposer. Ils vont revenir le mois prochain avec leur proposition de candidature.

**18-11-234 Centre d’Entraide Familiale – Demande de dons de paniers de Noël**

Il est proposé par Mme Lyne Hébert et résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE REMETTRE un montant de 400 $ au Centre d’Entraide Familiale pour les paniers de Noël.

**ADOPTÉE**

**NOTE** **Guignolée – 1 décembre 2018**

 La guignolée se déroulera le 1er décembre de 10h00 à 14h00 dans la caserne, où il y aura des hot-dogs à vendre au profit de la guignolée et où les citoyens pourront remettre leur dons pour la guignolée soit en argent ou en denrées non-périssables..

**18-11-235 Tourisme Chaudière-Appalaches**

 Il est proposé par M. Jean Doyon et résolu à l’unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l’adhésion à tourisme Chaudière-Appalaches au montant de 285,00$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**18-11-236 Demande de dons et commandite – Conseil d’établissement de l’École Chanoine-Ferland**

Il est proposé par Mme Lyne Hébert et résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE COMMANDITER le conseil d’établissement de l’école Chanoine-Ferland en leur accordant une inscription au terrain de jeux 2019 et une passe familiale pour la piscine 2019, pour encourager les jeunes à participer à la campagne de financement.

**ADOPTÉE**

**18-11-237** **Réseau Biblio – Inscription au rendez-vous d’automne 2018**

Il est proposé par M. Réal Francoeur et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser Mme Nancy Gauvin à représenter la municipalité et accepte de payer les frais encourus par cette activité, inscription 25$ et les frais de déplacement.

**ADOPTÉE**

**NOTE La remontée centre d’équithérapie – Invitation**

L’invitation au casino et soirée dansante au bénéfice du Centre d’Équithérapie La Remontée de Saint-Port-Joli, samedi le 17 novembre 2018 a été présentée aux membres du conseil. Aucun conseiller n’a démontré de l’intérêt.

**18-11-238 Rencontre Fédérale – Municipale – Invitation**

Il est proposé par M. Laurent Laverdière et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER M. Réal Francoeur à assister à cette rencontre qui aura lieu le 24 janvier 2019 de 18h30 à 20h30 au centre bombardier de La Pocatière.

**ADOPTÉE**

**18-11-239 Acceptation du plan d’action MADA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien-de- Panet est reconnue comme étant une municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA en place a travaillé à l’élaboration du plan d’action dans le cadre de la mise à jour de la politique des aînés

CONSIDÉRANT QUE le plan d’action a été soumis au conseil municipal par le comité MADA

En conséquence

 Il est proposé par Mme Nancy Gauvin et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le plan d’action soumis par le comité MADA

**ADOPTÉE**

**18-11-240** **Projet de service de loisirs et culture pour 8 municipalités du territoire pour une période de 2 ans**

CONSIDÉRANT l’adoption d’une politique culturelle et la volonté de travailler en commun pour le développement de la culture sur le territoire;

CONSIDÉRANT que ces municipalités croient que le développement et la diversification de l'offre d'activités de loisirs et de culture, à proximité, est important pour la qualité de vie des citoyens, leur sentiment d'appartenance et la fierté locale.

CONSIDÉRANT que les municipalités du centre et du sud de la MRC de Montmagny souhaitent développer et diversifier l'offre de loisirs en y ajoutant des activités culturelles

CONSIDÉRANT la volonté des 8 municipalités du centre et du sud de la MRC de Montmagny de travailler à mettre en commun l’embauche de ressource spécialisée pour développer et diversifier l’offre d'activités de loisirs et culturelles en accompagnant les municipalités dans l’élaboration et la gestion de l’offre auprès de la communauté;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une volonté des municipalités de devenir plus attrayantes et attractives pour attirer de nouveaux résidents et des immigrants.

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de maximiser les infrastructures municipales existantes.

CONSIDÉRANT que ce projet a aussi pour objectifs de développer des actions de réseautage et des activités dans les bibliothèques municipales avec l'objectif qu'elles deviennent des « 3e lieu ».

CONSIDÉRANT l’aide financière pour la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que 4 municipalités du sud du territoire sont déjà en réflexion pour une étude sur les services administratifs;

CONSIDÉRANT que d’autres services sont et ou seront problématiques dans quelques années, voire quelques mois;

CONSIDÉRANT également que la MRC de Montmagny est identifiée pour être le porteur de dossier afin de faciliter le développement du service et la gestion des ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Hébert et résolu à l’unanimité des conseillers présent

QUE la municipalité nomme la MRC de Montmagny comme gestionnaire et appui cette dernière dans la démarche à déposer une demande pour un projet de service de loisirs et culture pour 8 municipalités du territoire pour une période de 2 années dans le cadre du programme d’aide financière pour la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en milieu municipal du MAMOT.

**ADOPTÉE**

**18-11-241 Date des séances du conseil municipal pour 2019**

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Francoeur, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que le calendrier ci-après modifié soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le lundi (ou mardi selon le cas) et qui débuteront à 19h30 à la salle du conseil au 195, Rue Bilodeau

14 janvier 2019 mardi 2 juillet 2019

4 février 2019 5 août 2019

11 mars 2019 mardi 3 septembre 2019

1 avril 2019 7 octobre 2019

6 mai 2019 4 novembre 2019

3 juin 2019 2 décembre 2019

**ADOPTÉE**

**NOTE Déjeuner conférence du Centre d’Entraide Familiale**

Le Centre d’Entraide Familiale offre des déjeuners conférence pour les personnes âgées au restaurant le Répit de Saint-Apolline. Il y en a une en novembre et ils seront de retour en février. Vous pouvez déjeuner à vos frais (rôti, muffin, œuf, assiette brunch etc… à votre goût servi avec café, jus) et ou discuter entre vous soit entre 9h et 10 h, ensuite il y aura une conférence d’environ 45 minutes. S’il y a des gens intéressés les conférences auront, normalement, lieu les 2ièmes mercredisdu mois gratuitement et se font dans une ambiance très conviviale. Vous pouvez vous inscrire 418-469-3988 mais sans obligation.

**NOTE** **Comité de la politique familiale**

Il y a eu une première rencontre du comité de la politique familiale. Le plan d’action sera présenté ultérieurement.

**NOTE** **La grande semaine des tout-petits**

La grande semaine des tout-petits se déroule du 14 au 21 novembre. Les municipalités sont invitées à réfléchir sur l’attention qu’il porte pour les 0 à 5 ans tant au niveau des services que des activités proposés pour ce groupe d’âge.

**NOTE Projet bibliothèque municipal**

M. Doyon, Mme Blanchard et Mme Gauvin regardent toutes les possibilités pour relocaliser la bibliothèque pour la rendre plus accessible.

**18-11-242** **Bardeaux sur la salle communautaire**

CONSIDÉRANT QU’il y a des bardeaux de la toiture de la salle communautaire qui ont étés arrachés par les forts vents. Il est proposé par Mme Nancy Gauvin et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER l’inspecteur et/ou la directrice générale à contacter les entrepreneurs pour faire faire la réparation de la toiture sur la salle communautaire le plus tôt possible.

**ADOPTÉE**

**18-11-243** **Souper de Noël**

Il est proposé par Mme Lyne Hébert et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ANNULER la résolution 18-09-193 concernant le souper de Noël. Considérant que les pompiers ont mentionnés qu’ils étaient prêts à ne pas assister au souper et que leur part de dépenses pour se souper soit investi dans l’achat d’une laveuse, le conseil à décider de s’allier à eux et de ne pas avoir de souper de Noël pour 3 ans et que ce montant sera mis sur l’achat de la laveuse.

**ADOPTÉE**

**18-11-244** **Revenu Québec – Autorisation de la directrice générale**

Il est proposé par M. Jean Doyon et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE Nancy Blanchard, directrice générale (ci-après le «représentant») soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la société les documents requis pour l’inscription aux services en ligne de Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qu’il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l’inscription aux services en ligne de Mon dossier pour les entreprises.

EN CONSÉQUENCE, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions ci-dessous mentionnées.

CONSIDÉRANT QUE tous les administrateurs de la société Municipalité de St-Fabien-de-Panet qui ont le droit de votes ces résolutions ont signé les résolutions ci-dessus mentionnées, elles sont adoptées et effectives en date du 5 novembre 2018. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**18-11-245** **Demande d’ajout de lumière de rue**

Il est proposé par Mme Nancy Gauvin et résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE FAIRE une demande à Hydro-Québec pour installer une potence pour accueillir une lumière de rue près de la résidence à Mme Nancy Bélanger sur la route 283 en même temps que celle de M. Marc Doyon qui avait été autorisée l’an dernier.

**ADOPTÉE**

**NOTE** **Demande de dons et commandite – Projet humanitaire ethnoculturel mon premier panier**

Une demande de don et commandite a été reçu pour le projet humanitaire ethnoculturel mon premier panier et le comité de don et commandite a décidé de ne pas donner suite à la demande.

**CORRESPONDANCE**

 **INFORMATION DU MAIRE**

M. Doyon a mentionné qu’il a travaillé sur le projet d’indicateur de vitesse et qu’il a rencontré les gens de toponymie avec M. Jean Doyon et M. Paul-Arthur Bilodeau pour les aider dans leur recherche sur les noms de lieux à St-Fabien. M. Laverdière mentionne que l’activité active-toi sera de retour au printemps. Mme Lyne Hébert mentionne qu’à la prochaine rencontre, le nom de la personne engagée pour la patinoire sera connu. M. Réal Francoeur mentionne que le parc a fait plusieurs réparations dans les sentiers pédestres et pont et qu’ils vont construire le nouveau refuge prochainement, mais que l’endroit n’est pas encore fixé.

**NOTE Sûreté du Québec – Parrains et responsable désigné pour chaque municipalités**

Le conseil a pris connaissance des parrains et responsable désigné pour chaque municipalité. Ils n’ont pas manifestés de changement à apporter.

**NOTE Priorités locales**

Les membres du conseil souhaitent que la sûreté s’attarde sur les vols qui ont lieux, la vitesse sur la rue Principale Est, secteur pied de la côte et comme toujours faire une tournée à la patinoire durant l’hiver et l’été à la piscine pour s’assurer que tous est correct.

**18-11-246 Signalisation 911**

Il est proposé par M. Réal Francoeur et résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l’achat de panneau de signalisation 911 pour assurer la sécurité de tous les citoyens. Selon les prix que nous avons reçus des autres municipalités qui ont déjà fait le projet, les coûts s’élèveraient aux alentours de 20 000$. Le projet sera payé avec le surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

**18-11-247 Panneau indicateur de vitesse**

Il est proposé par Mme Nancy Gauvin et résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE PRÉSENTER une demande d’aide financière dans le programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière pour le panneau indicateur de vitesse et pour deux (2) traverses piétonnières. L’une sera sur la 283 en direction du CLSC et l’autre près du Bar le Texas vers le parc du centenaire.

**ADOPTÉE**

**18-11-248 Modifications du règlement d’emprunt # 337-2018**

ATTENDU QUE le règlement 337-2018 doit être modifié pour faire référence à la subvention confirmée dans le volet Redressement des infrastructures routières locales du Programme d’aide à la voirie;

ATTENDU QUE des petits ajustements doivent être apportés à la dépense et au montant approprié du surplus accumulés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Jean Doyon et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’APPORTER les modifications suivantes au règlement # 337-2018 :

* Retirer le premier ATTENDU;
* Remplacer l’article 2 par le suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 569 974 $ pour les travaux de réfection. »

* Remplacer l’article 3 par le suivant :

« Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil approprie une somme de 56 997 $ à même le surplus accumulé et le conseil est autorisé à emprunter une somme de 512 977 $ remboursable sur une période de 10 ans. »

* Remplacer l’article 6 par le suivant :

« Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus particulièrement la subvention à recevoir du ministère des Transports dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales du Programme d’aide à la voirie locale, tel qu'il appert de la lettre du 23 juillet 2018 de la ministre déléguée aux Transports de l’époque, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».

Le conseil affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

**ADOPTÉE**

**18-11-249 Modifications à la Programmation de travaux approuvé pour la TECQ 2014 à 2018**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Doyon et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE**

**NOTE Statistique conteneur**

Il y a eu une légère augmentation de fréquentation et les revenus ont eux aussi augmenté car les prix pour une remorque de bardeaux est à 40$ et que les prix pour une remorque est de 10$ et une remorque et un pick-up est de 20$. Le service de conteneur a rapporté des revenus de 1300$.

**18-11-250 Rapport d’eau potable**

ATTENDU QUE l’inspecteur informe le conseil que nous avons envoyé notre rapport sur la stratégie de l’économie de l’eau potable

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Laurent Laverdière et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

 QUE les membres du conseil acceptent le rapport tel que présenté par l’inspecteur.

**ADOPTÉE**

**NOTE Grosse vidange**

Les membres du conseil veut que l’on distribue avec les comptes de taxes un mémo aux citoyens pour qu’ils mettre leur grosse vidange seulement une semaine avant la date de collecte de grosse vidange.

**18-11-251 Coupe de bois sur les lots de la municipalité**

Il est proposé par M. Jean Doyon et résolu à l’unanimité

des conseillers présents

DE PRÉPARER des documents de soumission et de les envoyés aux entrepreneurs qui ont manifestés leur intérêts lorsque que nous avons commencés à parler de coupe de bois. Les soumissionnaires ont jusqu’au 23 novembre 11h00 pour déposer leur soumissions. Les soumissions seront ouvertes le 23 novembre à 11h00.

**ADOPTÉE**

**NOTE Statistiques du sondage de la piscine**

Les statistiques n’ont pu être complétées car M. Jeffrey n’a pas fourni les données à Mme Nancy Gauvin pour qu’elle les ajoutes à ses statistiques déjà recueillies.

**NOTE Statistique du sondage du terrain de jeux**

Les statistiques sont sensiblement comme elles ont étés présentées à une séance antérieure. La diversité des activités les coûts du terrain de jeux et le travail des moniteurs reviens. Il y aura une rencontre avant les inscriptions.

**12-11-252 Batterie pour le défibrillateur – Club de l’âge d’or**

Il est proposé par Mme Lyne Hébert et résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l’achat de 2 batteries pour le défibrillateur. Les coûts seront de 100$ chaque batterie.

**ADOPTÉE**

**NOTE Contrat changement des fenêtres du café du randonneur**

M. Marc Doyon mentionne qu’il n’avait pas été informé qu’il avait le contrat et qu’il va communiquer avec la directrice d’ici vendredi pour lui confirmer s’il exécute les travaux avant les fêtes.

**18-11-253 Panne de courant**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques semaines, nous avons des pannes de courant régulièrement dû à la bande de bois laisser sur le bord de la route et qui se retrouvent sur les fils lors de grand vents.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Nancy Gauvin et résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE COMMUNIQUER avec M. Yoland Bédard les solutions qui peuvent être apportées pour régler la situation de ses arbres matures qui tombent sur les fils et qui causent des pannes de courant.

**Période de questions des contribuables**

 M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**18-11-254 Levée ou ajournement de la séance**

 Il est proposé par M. Jean Doyon et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

 DE LEVER la séance à 20h56.

**ADOPTÉE**

 En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Claude Doyon, Nancy Blanchard,

Maire Secrétaire-trésorière